

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LIGUE

Séance du 7 janvier 2017 au siège régional à Tomblaine

Présents :

Président : Pierre BLANCHARD

Emmanuel BARCELO	Michel GROSS	Michel MARTIN
Nicole BERNARD	Jean-Luc HOSY	Julie PILLETTE
Philippe BOLMONT	Françoise LAPICQUE	Christophe PORTE
Philippe BORDES	Jean-Emmanuel LEGRY	Anthony SCREMIN
Yohan DECLOMESNIL	Adeline LENGERT	Bernard SIMONIN
Jean-Marie DEPARDIEU	Jean-Claude LIEBON	Dominique THIRION
Julien DUPONT (CD08)	Claude BERNARDIN (CD54)	Nicolas VEJUX (CD67)
Hervé VAZART (CD10)	Catherine GERMAIN (CD55)	Claude SPIECKER (CD68)
Alain PERRON (CD51)	Françoise NOMINE (CD57)	Etienne ROBERT (CD88)
Yann DEPPE (CD52)		

Excusée :

Corinne STOFFEL

Assistent :

Vincent BLANCHARD, Directeur Général des Services
Guillaume SIMONIN, Conseiller Technique et Sportif

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Le Président, Pierre BLANCHARD, ouvre la séance à 14h00 en souhaitant la bienvenue pour ce premier Conseil de Ligue de la nouvelle entité du Grand Est et de l'olympiade.

Il annonce que cette première réunion sera consacrée principalement à l'installation du nouveau Conseil de Ligue.

Il demande à ce qu'il y ait un vote à bulletin secret pour toutes les élections nominatives.

Dans le but d'éviter un trop grand nombre de votes, il propose que les nominations concernant les points 1, 2, 3, et 4 soient sur un même bulletin, idem pour les nominations concernant les points 5, 6 et 7.

POINT 1 - NOMINATION D'UN OU DEUX VICE-PRESIDENTS DELEGUES.

Les membres du Conseil de Ligue votent à l'unanimité pour la nomination de 2 vice-présidents délégués.

Sont proposés et élus :

Jean-Emmanuel LEGRY – 29 voix pour

Michel MARTIN – 29 voix pour

POINT 2 - NOMINATION DES VICE-PRESIDENTS

Sont proposés et élus :

Philippe BOLMONT – 29 voix pour

Christophe PORTE – 29 voix pour

Corinne STOFFEL – 29 voix pour

POINT 3 - NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL

Est proposé et élu : Jean-Claude LIEBON – 29 voix pour

POINT 4 - NOMINATION DU TRESORIER GENERAL

Est proposé et élu : Dominique THIRION – 29 voix pour

POINT 5 : NOMINATION DES PRESIDENTS DE COMMISSION

5.1 Commission Régionale de l'Arbitrage

Est proposé et élu : Yohan DECLOMESNIL – 29 voix pour

5.2 Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation

Est proposé et élu : Anthony SCREMIN – 29 voix pour

5.3 Commission Régionale Médicale

Est proposé et élu : Jean-Luc HOSY – 29 voix pour

5.4 Commission Sportive Régionale

Est proposée et élue : Françoise LAPICQUE – 29 voix pour

5.5 Commission Régionale des Statuts et Règlements

Est proposé et élu : Emmanuel BARCELO – 29 voix pour

POINT 6 : NOMINATION DU PRESIDENT DU JURY D'APPEL REGIONAL

Est proposé et élu : Philippe BORDES – 29 voix pour

POINT 7 : NOMINATION DU PRESIDENT DE L'INSTANCE REGIONALE DE DISCIPLINE

Est proposé et élu : Philippe BORDES – 29 voix pour

POINT 8 : COMPOSITION DU BUREAU DE LA LIGUE

Le règlement intérieur de la Ligue prévoit que le bureau soit composé au maximum de 10 membres.

Le Président Pierre BLANCHARD propose de fixer le nombre de membres du Bureau de la Ligue à 10 personnes, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le Président, les Vices-Présidents, le Trésorier Général et le Secrétaire Général sont membres de droit du Bureau de la Ligue, soit 8 personnes.

Pour les deux postes restants, le Président Pierre BLANCHARD propose au vote à bulletin secret :

Françoise LAPICQUE – est élue par 29 voix pour
Bernard SIMONIN – est élu par 29 voix pour

POINT 9 : ORGANIGRAMME POLITIQUE PREVISIONNEL

Le Président Pierre BLANCHARD communique l'organigramme politique mis en place à partir de ce jour, avec les rôles et fonctions de chacun, ainsi que les divers rattachements.

Ce document sera publié rapidement sur le site internet provisoire de la Ligue du Grand Est. En complément, il précise que si le handisport est rattaché à la FFTT suivant les vœux du Ministère, il demandera à Nicole BERNARD d'en assurer la responsabilité.

POINT 10 : PROCURATIONS BANCAIRES

Le Conseil de Ligue décide à l'unanimité, de donner, individuellement et séparément, procuration bancaire et pouvoir d'effectuer toutes les opérations bancaires sur les comptes de la Ligue du Grand Est à :

- M. Pierre BLANCHARD, Président
- M. Dominique THIRION, Trésorier Général
- M. Michel GROSS, Trésorier Général Adjoint
- M. Vincent BLANCHARD, Directeur Général des Services
- Mme Catherine BARBIER-CARPENTIER, Responsable Administrative et Sportive

POINT 11 : DELEGATION DE DECISIONS AUX ANCIENNES COMMISSIONS DES TROIS LIGUES D'ALSACE, DE CHAMPAGNE-ARDENNE ET DE LORRAINE JUSQU'AU 30/06/2017.

Le Conseil de Ligue donne un accord unanime pour que les anciennes commissions régionales des trois Ligues continuent leur travail jusqu'au 30 juin.

Toutes les décisions prises par ces commissions devront obligatoirement être transmises au président des commissions mises en place au sein de la Ligue Grand Est.

Les présidents des nouvelles commissions régionales devront avoir constitué leur commission avant le 21 janvier, transmises au secrétaire général avec copie au directeur général des services pour être présentées lors de la prochaine réunion du Conseil de Ligue.

POINT 12 : MAINTIEN DU DISPOSITIF POLE ESPOIRS ACTUEL POUR LA SAISON 2017/2018

Le Président Pierre BLANCHARD propose, afin de se laisser le temps d'une réflexion approfondie et en attente des positionnements fédéraux et du ministère, de reconduire à l'identique le fonctionnement de nos trois Pôles Espoirs régionaux pour la saison 2017/2018. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT 13 : ACTIONS TECHNIQUES – 1^{ER} SEMESTRE 2017

Suite au travail réalisé par la commission de réflexion « Technique » en amont de la fusion, un tableau récapitulatif des actions techniques à venir lors du 1^{er} semestre 2017 est présenté au vote du Conseil de Ligue. Il comprend les informations suivantes :

- plus d'équipes représentant les anciennes Ligues dans les compétitions (Internationaux d'Alsace, Internationaux de Liège, Championnats de France des Régions, Internationaux du Luxembourg) et que, pour toutes les compétitions, seule la Ligue du Grand Est pourra y être représentée. Néanmoins il sera vu avec les organisateurs la possibilité de présenter plusieurs équipes lors de ces dernières ;

- calendrier et lieux des stages à venir, avec mise en place de stages « performance » et « progression » ;

- organisation d'un Top 6 le premier jour du stage « performance » de février, dont le vainqueur sera qualifié d'office pour les Championnats de France des Régions.

Ce programme est adopté à l'unanimité.

Hervé VAZART demande si il est envisagé de maintenir une compétition qui était organisée au niveau de la Champagne Ardenne, appelée Inter Départementaux. Pour l'instant cette compétition, propre à l'ancienne Ligue, n'est pas incorporée au calendrier, mais fera l'objet d'une réflexion pour voir si elle peut être mise en place au niveau de la Ligue.

Néanmoins, rien n'empêche les 4 départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute Marne de l'organiser.

POINT 14 : CALENDRIER POLITIQUE – 1^{ER} SEMESTRE 2017

La prochaine réunion du Conseil de Ligue aura lieu le samedi 21 janvier 2017 à Faulquemont dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, de 10h00 à 16h00.

En effet aucune salle n'est disponible à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine à cette date.

L'ordre du jour et les documents de travail seront communiqués avant le 13 janvier à tous les membres.

Les points les plus urgents à aborder lors de ce Conseil de Ligue sont :

- La validation des commissions régionales, qui devront être constituées en faisant appel à des membres extérieurs en complément des élus du Conseil de Ligue qui souhaiteraient y participer ;
- La présentation du projet associatif en l'état, ce dernier devant être validé avant le 30 juin pour être opérationnel à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- La tarification 2017 – 2018 ;
- L'organisation des pôles espoirs ;
- La gestion de l'activité ;
- Les procédures administratives et financières ;
- Le nouveau logo et le nouveau site de la Ligue.

Pour les réunions du Conseil de Ligue il est décidé que les réunions auront lieu le Vendredi soir à 19h00, au siège régional à Tomblaine, avec possibilité d'être hébergé sur place. L'objectif est de libérer le samedi qui est jour de compétition, et ou de nombreux élus sont retenus.

Les dates fixées sont :

- Vendredi 21 avril 2017 à 19h00
avec notamment l'adoption des tarifs applicables à compter du 1er juillet 2017
- Vendredi 30 juin 2017 à 19h00
avec notamment l'adoption des règlements sportifs applicables à toutes les compétitions régionales en 2017/2018, excepté le championnat par équipes.

Pour les réunions du Bureau de la Ligue, il est retenu le principe qu'elles auront lieu en semaine au siège régional à Tomblaine.

Les dates fixées sont les lundis 20 mars 2017 et 22 mai 2017 à 19h00.

Julien DUPONT fait part de sa difficulté à pouvoir être présent à 19h00, compte tenu qu'il termine son travail à 18h00 et que la durée du trajet Charleville-Nancy est de plus de 3h00. Il demande la possibilité de pouvoir envoyé un représentant à sa place.

Cela n'est pas autorisé par les statuts de la Ligue, mais fera l'objet d'une réflexion pour une éventuelle modification des statuts.

Néanmoins il est précisé que cela ne concerne que 3 réunions par an, qui seront connues dès la publication du calendrier, et qu'il existe peut-être aujourd'hui des solutions professionnelles permettant de se libérer.

POINT 15 : INFORMATIONS DIVERSES

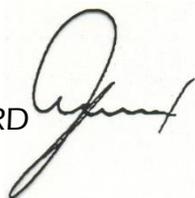
Bernard SIMONIN rappelle que la taxe d'apprentissage (impôt obligatoire dû par les entreprises du secteur privé) permet d'assurer le financement des formations professionnelles en alternance donnant accès à un diplôme d'état (ex : BPJEPS, DEJEPS dans la branche du sport) et qu'au niveau fédéral, un BPJEPS Tennis de Table spécifique au métier d'animateur est à l'étude et sera bientôt accessible à nos jeunes désireux de se professionnaliser. Il indique aussi que la limite de versement de la taxe d'apprentissage par des entreprises à FORM'AS (le CFA du sport et de l'animation du Grand Est) est fixée au 28 février 2017. Bernard Simonin se tient à la disposition des élus du Conseil de ligue qui souhaiteraient des précisions et des conseils sur cette question.

En ce qui concerne les adresses mels, il n'est pas prévu de créer des accès spécifiques à la Ligue, chaque membre élu devra donc utiliser son mail personnel.

Pour terminer, le Président rappelle que toutes les informations envoyées, par mel ou courrier, devront être adressées depuis le siège de la Ligue. Cela ne concerne bien évidemment pas les échanges politiques entre membres du Conseil de Ligue, ou les échanges informels avec les adhérents.

La séance est levée à 14h45.

Le Président
Pierre BLANCHARD



Le Secrétaire Général
Jean-Claude LIEBON

